



Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation territoriale de

Dinan

PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR

AVIS AU PUBLIC

Demande d'Occupation du domaine public maritime Commune de Saint-Cast le Guildo

Lieu d'implantation de l'activité : La Grande Plage
Activité : Point de vente, débit de boissons et location de tentes

Le public est informé par ce présent avis en date du 17 avril 2026 qu'une demande d'occuper le domaine public maritime a été déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor/ DT de Dinan. Cette demande concerne :

Secteur littoral de **La Grande Plage**

Superficie totale maximale occupée **300 m²** correspondant à la **location de tentes (96 m² et 9 m²), un point de vente et débit de boissons (195 m²)**, conformément au plan annexé au présent avis,

Nature de l'activité exercée : **activité économique**

durée de l'occupation sollicitée, du **15 juin au 15 septembre de chaque année**, à compter du 15 juin 2026 pour une durée de **3 ans**.

Cette occupation du domaine public maritime devra, pour être autorisée, respecter les prescriptions suivantes :

- le libre accès du public, tant de la terre que depuis la mer, ne doit être ni interrompu, ni gêné, en quelque endroit que ce soit,
- l'occupation doit être libre de toute installation pendant une durée qui ne sera en aucun cas inférieure à six mois continus par an,
- dès la fin de chaque saison balnéaire, ou au plus tard le 30 septembre, le titulaire de l'autorisation est tenu de procéder à l'enlèvement des installations saisonnières implantées sur la plage et à la remise en état des lieux au droit des installations enlevées,
- la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur est interdite sur le Domaine Public Maritime sauf aux véhicules de secours, de police et d'exploitation,
- la sécurité des autres usagers et la prévention de tous risques de dommages pour le domaine public maritime devront être assurées en toutes circonstances.

Cette occupation sera soumise à redevance dont le montant sera fixé par la direction départementale des finances publiques.

Toute personne intéressée pour solliciter une demande d'occupation du domaine public maritime sur la commune de Saint-Cast le Guildo, site de la Grande Plage est invitée à transmettre son dossier complet de demande à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor/Délégation territoriale de Dinan, 13 promenade de la Fontaine des Eaux – BP 82035 – 22102 Dinan cedex (mail : ddtm-ut-dinan@cotes-darmor.gouv.fr), avant le 17 mai 2026 (laisser au moins 15 jours pleins à partir de l'affichage)

Le dossier devra comprendre au minimum :

- une note technique présentant le projet,
- un plan coté positionnant l'activité sur le domaine public maritime.